

FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE ENQUÊTE STATISTIQUE POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie.

2. Service producteur

INSEE, Direction des Études et Synthèses Économiques, Département de la Conjoncture, Division des enquêtes de conjoncture.

3. Service réalisant la collecte

INSEE, Direction des Études et Synthèses Économiques, Département de la Conjoncture, Division des enquêtes de conjoncture.

4. Historique de l'enquête

Reconduction d'une enquête après expiration de la durée de validité du label.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Exécution trimestrielle de l'enquête avec parution trimestrielle des résultats correspondants dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee.

6. Objectifs généraux de l'enquête - Principaux thèmes abordés

L'objectif de l'enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie est de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'investissement dans l'industrie française, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévisions à court terme de l'activité, tant sur le plan national qu'europpéen.

L'enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie a pour objet de transcrire l'opinion des industriels sur l'évolution conjoncturelle de l'investissement, la destination de l'investissement (remplacement, modernisation, extension de capacité, etc.), l'évolution de la capacité de production et des déclassements d'équipements, les investissements à l'étranger, les facteurs influençant la décision d'investissement. Outre des questions qualitatives, l'enquête présente la particularité de contenir également des questions quantitatives. Sont ainsi collectés les montants annuels d'investissement de l'entreprise relatifs à deux années et à l'année courante ou encore la répartition des investissements selon leur destination.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie fait partie du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture de la Commission européenne, auquel contribuent les vingt-sept États membres de l'Union européenne. Réalisée en France depuis 1963, elle fournit les informations nécessaires à l'analyse conjoncturelle et à l'élaboration de prévisions.

Les utilisateurs sont les conjoncturistes et prévisionnistes de l'Insee, de la Direction Générale du Trésor et de la Politique Économique et d'autres instituts, français et étrangers, ainsi que des organismes internationaux (Commission européenne - DG-ECFIN, Eurostat - et Banque Centrale Européenne, particulièrement), des statisticiens d'entreprise, les décideurs (pouvoirs publics, entreprises et fédérations professionnelles), les économistes et les chercheurs, les journalistes de la presse économique.

8. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

L'enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie apporte une information irremplaçable pour l'analyse et la prévision de court terme de l'investissement des entreprises industrielles. En effet, les indications fournies par cette enquête sur le passé récent présentent une très bonne cohérence *a posteriori* avec l'Enquête Annuelle d'Entreprise. De plus, et c'est là son avantage essentiel, elle est obtenue très rapidement, plus tôt que les statistiques structurelles. Le fait qu'elle soit de périodicité infra-annuelle permet en outre de mesurer régulièrement la manière dont les anticipations d'investissement des entrepreneurs évoluent dans le temps, ce qui est très précieux pour l'analyse et

la prévision conjoncturelles. L'enquête est publiée vers le milieu du mois suivant le mois durant lequel ont été interrogés les entrepreneurs.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie fait partie du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. À ce titre, les questionnaires, les nomenclatures et les méthodes de traitement sont largement harmonisés dans les instituts nationaux des pays adhérant à ce système.

10. Cible de l'enquête

L'enquête est réalisée auprès de 4 000 entreprises industrielles de plus de 20 salariés.

Toutes les entreprises d'au moins 500 salariés ou 150 millions d'euros de chiffre d'affaires sont interrogées.

11. Champ de l'enquête

L'enquête couvre l'industrie manufacturière, les industries agroalimentaires et le raffinage du pétrole ; NAF 14 à 36 (hors 16, 23.1Z, 29.6A, 31.1C et 35.1A).

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie fait partie du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. Participent au système harmonisé les vingt-sept États membres de l'Union européenne.

Les Départements d'Outre Mer ne font pas partie du champ.

Il n'y a pas d'extension régionale.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Enquête annuelle d'entreprise.

Sondage stratifié par activité principale et taille d'entreprises.

14. Mode de collecte

Questionnaire remis par la poste, collecte par internet programmée.

15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie est réalisée tous les trimestres. Elle est effectuée en janvier, avril, juillet et octobre, soit le premier mois de chaque trimestre. La collecte se fait par voie postale de la fin du mois précédant le mois de l'enquête jusqu'à la fin du mois de l'enquête.

16. Contraintes imposées à l'enquêté

La formulation des questions est conçue de manière à faciliter une réponse rapide (la plupart des questions sont qualitatives à trois modalités exprimées sous la forme « hausse, baisse, stable », ou « supérieur à la normale, normal, inférieur à la normale »). Au total, le temps de réponse maximum est de l'ordre de quinze minutes.

17. Instances de concertation (comité scientifique, de concertation, de pilotage, de suivi...)

Un groupe d'experts « enquêtes de conjoncture » se réunit une fois par an sous l'égide de la Commission européenne (DG-ECFIN) dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. Il est composé d'instituts nationaux producteurs d'enquêtes de conjoncture harmonisées, d'instituts producteurs d'enquêtes de conjoncture non harmonisées associés à la réflexion sur les enquêtes harmonisées, de représentants d'utilisateurs des enquêtes de conjoncture issus d'organismes internationaux (Commission européenne : DG-ECFIN et EUROSTAT ; BCE ; OCDE), d'experts de certains domaines (économistes ou statisticiens) conviés ponctuellement aux réunions du groupe et de représentants d'entreprises. Dans le cadre des réunions de ce groupe d'experts sont présentés et discutés : les évolutions envisagées pour les enquêtes harmonisées, des rapports d'études utilisant des résultats de ces enquêtes, de nouveaux indicateurs conjoncturels ou modèles de prévision de court terme élaborés sur la base de données d'enquêtes de conjoncture.

18. Exploitation et diffusion des résultats

La diffusion des résultats de l'enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection des *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le serveur internet de l'Insee. Les résultats sont également publiés par l'Insee dans le *Tableau de bord de la conjoncture en France*. Ils sont analysés dans les *Notes* et *Points de Conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le serveur internet de l'Insee depuis la Banque de Données Macro-économiques (*BDM*). Le dispositif de réponse et de retour d'informations par internet qui sera proposé au cours des prochaines années à l'enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie enrichira encore ce dispositif par la mise à disposition d'un retour d'information personnalisé.

L'enquête faisant partie du système harmonisé européen d'enquêtes de conjoncture, ses résultats sont transmis à la Commission européenne, qui les diffuse dans les lignes de ses propres publications relatives à l'industrie pour la France et dans les chiffres agrégés pour la zone euro et l'Union européenne.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La division des Enquêtes de conjoncture de l'Insee assure la production et l'analyse de toutes les enquêtes de conjoncture nationales auprès des entreprises (10 au total). L'ensemble de ces activités mobilise ainsi une équipe de 22 personnes, dont les responsables d'enquêtes chargés d'exploiter et d'analyser les résultats des enquêtes et les gestionnaires d'enquêtes responsables de la saisie et du contrôle des questionnaires.